

Règlement du Prix TERRITORIA 2025

valorisant l'innovation dans les territoires

Date limite d'envoi des dossiers : 5 juillet 2025

Article 1. Les candidats

Le Prix TERRITORIA 2025 est ouvert aux :

- Collectivités territoriales
- Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI)
- Etablissements publics de coopération culturelle (EPCC)
- Mairies d'arrondissement (pour Paris, Lyon et Marseille)
- Centres communaux et intercommunaux d'action sociale (CCAS et CIAS)
- Tous les syndicats regroupant ces structures publiques.

Article 2. Le dossier

Le dossier de candidature comprend :

1. **Un dossier** pour chaque innovation candidate, à déposer sur notre plateforme, comprenant au minimum la fiche de synthèse et une illustration de la réalisation candidate.
2. **Un bon de commande** (si nécessaire dans la collectivité pour la facturation) pour les droits de dossier : 190 € TTC pour le premier dossier candidat et 160 € TTC pour les suivants (*gratuit pour les communes de moins de 3 500 habitants*).

Tout document complémentaire, numérisé, qui permettra au Jury de mieux apprécier la réalisation innovante candidate est le bienvenu.

Important : Les auteurs candidats devront s'assurer de l'accord préalable de tout tiers pouvant être impliqué moralement dans la réalisation et la diffusion des dossiers présentés. La remise d'un dossier candidat autorise l'Observatoire National de l'Innovation Publique à le publier et à le diffuser, en tout ou en partie. Il est conseillé au candidat porteur d'une idée nouvelle et originale de se prémunir contre tout risque d'utilisation abusive en la protégeant légalement. Les coordonnées personnelles ne sont transmises qu'avec l'accord des candidats.

Article 3. L'envoi du dossier

Le dossier entièrement numérisé doit être déposé sur notre **plateforme de candidature.**

Les éventuels compléments de dossier sur clé USB peuvent être postés (en courrier simple dans une enveloppe protégée) à : Observatoire TERRITORIA - 18 avenue de l'Opéra - 75001 Paris.

Article 4. Les domaines de participation au Prix TERRITORIA 2025

Le Prix TERRITORIA concerne **tous les domaines d'innovation** dans les territoires.

Toutes les précisions concernant ces domaines et les initiatives innovantes susceptibles d'y être rattachées sont développées sur le site internet www.observatoireterritoria.fr.

Article 5. Le jury

Les dossiers candidats seront appréciés au regard des critères de l'Observatoire National de l'Innovation Publique :

- La qualité novatrice des travaux,
- La capacité à être transposé à d'autres collectivités,
- La bonne utilisation des deniers publics.

Pour chaque domaine d'innovation, un Comité d'experts sera constitué avec les partenaires de l'Observatoire TERRITORIA, entreprises, médias ou associations, experts du domaine concerné, qui parrainent les TERRITORIA 2025 :

AMF, Bouygues ES, CNAS, CNFPT, FDJ, FESP, Grant Thornton, Image in France, MACIF, MNFCT, Nexity, Orange, Délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation, Unicef, Editions WEKA.

Ces comités d'experts effectueront en septembre la présélection des dossiers, selon les critères TERRITORIA. Les dossiers seront présentés en octobre au jury du Prix TERRITORIA 2025.

Le Jury du Prix TERRITORIA 2025 pourra attribuer un TERRITORIA Or, un TERRITORIA Argent, un TERRITORIA Bronze, ou n'accorder aucun TERRITORIA dans les domaines suivants :

Actions en faveur des enfants, Action sociale, Attractivité territoriale, Civisme et citoyenneté, Communication, Culture et patrimoine, Démocratie implicite, Enjeux Environnementaux, Gouvernance, Innovation managériale, Mobilités, Pilotage et évaluation, Prévention, Qualité de vie, Sport, Ressources humaines, Services aux personnes, Territoires innovants, Transition énergétique, Transformation numérique, Ville durable.

Par ailleurs, après analyse des dossiers candidats, **le jury se réserve le droit de modifier le domaine de participation d'un dossier et/ou de supprimer ou créer de nouveaux domaines pour prendre en compte l'actualité de l'innovation.**

Tous les candidats seront immédiatement informés des décisions du Jury qui seront sans appel.

Article 6. Les lauréats du Prix TERRITORIA 2025

Les Trophées du Prix TERRITORIA 2025 seront remis aux lauréats en **novembre**, au Sénat ou à l'Assemblée nationale, ou dans un lieu équivalent.

Les lauréats autorisent la transmission de leur dossier à la presse et à d'autres collectivités.

Ils verront, en particulier, leurs initiatives valorisées sur le site et la newsletter de l'Observatoire TERRITORIA ainsi que dans les publications de ses partenaires.

Les « parrains » des TERRITORIA, tous experts dans leur domaine, pourront leur proposer **un suivi de leur réalisation pendant une année** et le retour d'expérience pourra être valorisé lors des rencontres

organisées par l'Observatoire TERRITORIA l'année suivante.

Tous les lauréats pourront également adhérer au « **Club des innovateurs TERRITORIA** » - réservé aux seules collectivités ayant été primées par l'Observatoire TERRITORIA - pour y partager les expériences de ses membres et bénéficier de ses prestations.

Article 7. Acceptation des conditions de participation

Le seul fait de participer implique la connaissance et l'acceptation sans réserve de tous les articles de ce règlement. Toute indication inexacte de la part d'un candidat sur son identité, son statut ou la réalité de la réalisation candidate entraînera de plein droit l'annulation pure et simple de sa participation.

Les institutions, associations, entreprises et médias qui soutiennent l'Observatoire National de l'Innovation Publique et le Prix TERRITORIA 2025

Le Sénat (Délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation), le Ministère chargé de la ruralité, du commerce et de l'artisanat, le Ministère du partenariat avec les territoires et de la décentralisation.

ACCD'OM, Action Cœur de Ville, ADF, Aides Territoires, AITF, Alliancy, AMF, AMRF, APOS Média, APVF, ATTF, Bleu équipage, Bouygues ES, Caisse des Dépôts, Cercle Colbert, CMCV, CNAS, CNFPT, Dexter, DirCab, Dirigeantes et Territoires, FDJ, FESP, France Urbaine, GA Smart Building, Grant Thornton, Hello Asso, Image In France, Intercommunalités de France, L'employeur territorial, La Lettre du Maire, La Lettre du Secteur Public, La Revue Parlementaire, Les Eco Maires, Les éditions du secteur public, MACIF, Mercure local, MNFCT, Monnaie de Paris, Nexity, Orange, Paroles d'Elus, Public Sénat, Régions de France, Séance publique, SNDGCT, Sodexo, Territoires audacieux, UNICEF, Université de Lorraine, ERPI, Ville et Banlieue, Villes de France, Edition WEKA, Zepros Territorial